

Département du
NORD

Arrondissement de
DOUAI

Canton d'ANICHE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de DECHY

Délibération N°2023-04-30



Le **douze avril deux mille vingt-trois** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de DECHY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel SZATNY** à la suite d'une convocation régulière envoyée le 04 avril 2023, laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Etaient présents : Mesdames, Messieurs : Jean-Michel SZATNY, Estelle MOUY, Donatien DUCATILLION, Thérèse PARISSEAUX- VITALI, Paul-Noël LEFEBVRE, Stéphane SALAH, Patricia DELCOURT-DELEAU, Didier LECOMTE, Corinne TABAKA-DAUBRICOURT, Cindy DE RYCKE, Jean-Marc DUCATILLION, Marie-France ROGER, Hugues WARUSFEL, Didier FULGEROT, Cindy MERY, Christophe CAUMONT, Catherine LEFEBVRE, Charles VAILLANT, Laëtitia TAILLE-BIJI, Saïd NACER, Séverine DERUDAS,

Etaient représenté(e)s : Madame Monique PASTORET (procuration donnée à Madame Estelle MOUY), Monsieur Mohamed IDRAHOU (procuration donnée à Monsieur Stéphane SALAH), Monsieur Eric HALLERS (procuration donnée à Monsieur Didier FULGEROT), Madame Christelle POULAIN (Procuration donnée à Madame Patricia DELCOURT), Monsieur Abdelaziz GUERTIT (Procuration donnée à Monsieur Saïd NACER), Monsieur Gilles TUROTTE (procuration donnée à Madame Séverine DERUDAS), Monsieur Philippe MAUPIN (procuration donnée à Donatien DUCATILLION)

Était Absente : Madame Rabiah ARABEN

Secrétaire de séance : Madame Marie-France ROGER

Le compte de gestion du trésor public de l'année 2022

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif et l'état du Passif,

Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 22 voix pour et 6 voix contre,

APPROUVE Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022.

**Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme
Le Maire**

Télétransmis le 18 avril 2023

Publié sur le site de la ville le 20 avril 2023